

consacré aux questions de permis, de réglementation et de contrôle à l'égard des stations privées. Nous maintenons que si l'on dispensait Radio-Canada de cette obligation, l'intérêt public n'en serait que mieux servi et que, par ailleurs, la Société serait plus libre de diriger avec succès le réseau national.

En ce qui concerne les permis, je crois devoir faire l'observation suivante, parce que cette question a préoccupé le comité. Depuis tout le temps que la Société Radio-Canada est l'organisme chargé d'examiner les demandes de permis,—le ministère des Transports a pour ligne de conduite de déférer toutes les demandes à l'examen de la Société Radio-Canada,—il n'y a eu qu'un cas où, ces derniers temps, le ministère des Transports n'a pas tenu compte de la recommandation de la Société. C'est à propos de la demande venue de Saint-Jean (Terre-Neuve) en vue de l'établissement d'une station privée de télévision.

Lorsque Radio-Canada a étudié cette demande, elle a jugé qu'elle aimerait réserver ce canal à une station de télévision qu'elle se propose d'établir là-bas. Radio-Canada a fait une recommandation en ce sens au ministère des Transports. Cependant, dans ce seul cas, bien particulier au dire des hauts fonctionnaires du ministère des Transports, le Gouvernement n'a pas donné suite à la recommandation de Radio-Canada.

Il reste que Radio-Canada, en tant qu'organisme chargé de l'examen des demandes de permis, a mis en balance ses propres intérêts et les intérêts d'un requérant privé qui cherchait à obtenir un permis d'exploitation à Saint-Jean, d'une station de télévision utilisant ce canal particulier. La cause fait ressortir la dualité fondamentale d'intérêts de Radio-Canada sous le présent régime.

Le 19 mai, comme le rapporte la page 4105 du *hansard*, je me suis adressé au premier ministre:

Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement songe à instituer une commission royale qui serait chargée de revoir les principes suivis en matière de réglementation de la radiodiffusion au Canada?

Le premier ministre a répondu:

Je puis dire à l'honorable député que le Gouvernement envisage effectivement la nomination d'une commission. Ce n'est pas à dire qu'on ait décidé de l'instituer tout de suite.

Le Gouvernement devrait décider ce qu'il va faire en ce domaine. On s'attend généralement à ce qu'une commission royale soit nommée. Le ministre du Revenu national doit au comité de nous dire si l'on va instituer cet organisme. Le régime actuel en vertu duquel la société Radio-Canada est à la fois concurrent, juge, jury et exécuter n'est pas équitable. Le parti conservateur n'a pas été le seul à s'en prendre à cet organisme.

[M. Fleming.]

Le parti libéral l'a critiqué lui aussi. En mars dernier, le conseil consultatif de la Fédération libérale nationale s'est réuni à Ottawa et une nouvelle de la *Presse canadienne*, datée du 30 mars, a révélé que la Fédération avait recommandé que le Gouvernement nomme une commission qui verrait à placer la radiodiffusion et la télévision canadienne sous l'autorité d'un tribunal indépendant de réglementation.

Ce n'est pas la première fois que des vœux de ce genre sont formulés par des organismes inclus dans le parti libéral. Les Jeunes Libéraux ont présenté des vœux analogues, malgré toute la peine que se sont donnée certains ministres de la Couronne pour endiguer ce courant d'idées parmi ce groupe. Pour illustrer mon point davantage, qu'il me soit permis de citer le professeur Marcus Long, qui, sauf erreur, fait partie du conseil exécutif de la Fédération libérale nationale, et dont je ne partage pas toutes les idées. Voici ce qu'il a dit sur la question. Je me reporte à une dépêche du 23 mars de la *Presse canadienne* qui se lit ainsi:

M. Marcus Long, professeur associé de philosophie à l'Université de Toronto, a déclaré aujourd'hui qu'il appuierait l'établissement d'une commission indépendante de régie de la radiodiffusion et de la télévision au Canada pour éviter les maux que peut entraîner la régie de l'État.

Voici une autre dépêche, publiée quelques jours plus tard, le 13 avril, par la *Presse canadienne* et émanant de Vancouver:

M. Marcus Long, de Toronto, une des autorités les plus éminentes du Canada en matière éducative, a déclaré aujourd'hui qu'à son avis la Société Radio-Canada, par sa mainmise sur la radio et la télévision, va à l'encontre de son propre but qui est d'assurer un haut niveau de divertissement.

M. Long, professeur de philosophie à l'Université de Toronto, a déclaré, au cours d'une entrevue ici, qu'il est en faveur de l'établissement d'une commission indépendante régulatrice pour la radio et la télévision au Canada.

Et plus loin:

"Je ne veux pas que la régie du gouvernement aille plus loin qu'il ne faut, dit-il. S'il faut exagérer soit du côté des restrictions, soit du côté de la liberté, il vaut mieux qu'il y ait trop de liberté, c'est-à-dire qu'il faut accroître le nombre des postes privés plutôt que de renforcer le monopole et la régie de l'État." M. Long a déclaré qu'en vertu de la réglementation actuelle les postes privés peuvent agir à leur guise parce que Radio-Canada craint d'appliquer ses propres règlements; elle ne veut pas donner à croire qu'elle cède à la pression politique. Un organisme régulateur indépendant pourrait accomplir ce travail sans être l'objet de soupçons.

Voilà des commentaires d'éminents libéraux sur la question.

La question suivante que je voudrais commenter ce soir est la politique monopolistique du Gouvernement dans le domaine de la télévision. Il n'est pas nécessaire que je fasse l'historique de la réglementation de la télévision au Canada. Je m'y suis essayé